

Flash 31/10/2007

CE FLASH EST UN COMPLÉMENT À L'EASYPAY INFO D'OCTOBRE 2007:

AUGMENTATION DES SALAIRES POUR LES CP 201 ET 202.01

1. COMPLÉMENT À L'EASYPAY INFO D'OCTOBRE 2007

Le présent flash est destiné à vous fournir deux compléments d'information à l'édition Easypay Info d'octobre 2007.

Le 12 octobre 2007, les accords sectoriels des CP 201 (commerce de détail indépendant) et CP 202.01 (moyennes entreprises d'alimentation) pour la période 2007-2008 ont été signés. Ils prévoient tous deux une augmentation des salaires de 10 EUR.

Bien que les accords n'aient été signés que le 12 octobre, cette hausse est déjà d'application depuis le 1^{er} octobre 2007.

1.1. CP 201

Depuis le 1^{er} octobre 2007, une augmentation CCT de 10 EUR est d'application à la fois pour les salaires barémiques et les salaires réels. Cette hausse de 10 EUR vaut également pour le revenu mensuel minimum moyen garanti (RMMM). L'augmentation est octroyée au prorata pour les travailleurs à temps partiel.

1.2. CP 202.01

Depuis le 1^{er} octobre 2007, une augmentation CCT de 10 EUR est d'application pour les salaires barémiques et les salaires réels. Cette hausse de 10 EUR vaut également pour le revenu mensuel minimum moyen garanti (RMMM) à partir de cette date. L'augmentation s'applique au prorata pour les travailleurs à temps partiel.

***Service juridique d'Easypay Group
En collaboration avec le Secrétariat social agréé SSE n° 920
Nijverheidsstraat 16
8760 Meulebeke***